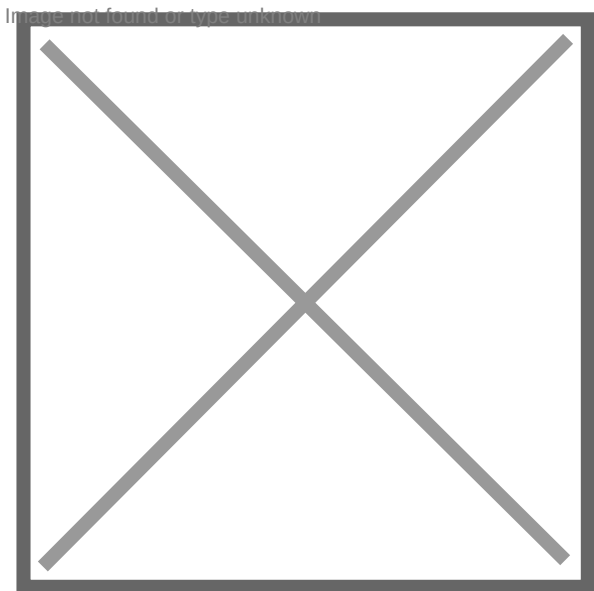




Peut-on louer en direct si on a signé un mandat de gestion avec une agence?

Par **axorya**, le **03/09/2021** à **10:17**

Bonjourrrrrje suis propriétaire d'un appartement que je mets en colocation. J'ai signé un mandat de gestion avec une agence en fin juillet mais comme la mise en location trainait, j'ai recherché et trouvé seule des colocataires.rnrnDepuis l'agence traine, réclame des documents supplémentaires aux personnes qui se sont positionnées sur la colocation et finalement au lieu de me faciliter la tâche, me la complique car je fais l'intermédiaire .rnrnD'où ma question, ayant trouvé moi-même les colocataires, suis-je obligée de passer par cette agence pour la location?rnrnMerci d'avance de votre réponse

Par **amajuris**, le **03/09/2021** à **10:28**

bonjour,rnrntout dépend du contenu du mandat de gestion que vous avez donné à cette agence.rnrnmais si malgré le mandat, vous vous chargez de trouver des locataires, je comprends que cela complique la tâche de l'agence.rnrnsi vous avez donné les coordonnées de vos futurs locataires, pourquoi servez-vous d'intermédiaire ?rnrnsalutations